

# NUANCIER COMMUNAL

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2015

## NUANCIER COMMUNAL

Commune de Lucinges 74380



SOPHIE GARCIA  
COULEURS ET ESPACES DE VIE  
Tel: 06.23.90.02.75  
[sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr](mailto:sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr)  
SIRET : 509 607 099 00025  
17 avenue du Thlou 74000 ANNECY



# LE NUANCIER COMMUNAL DE LUCINGES

Préalable ..... 5

LES COULEURS DE LUCINGES ..... 10

La Toiture ..... 12

La Façade ..... 14

Les Menuiseries ..... 17

Les Bardages ..... 20

Suggestions d'accords de coloration ..... 22

Exemples de coloration ..... 24

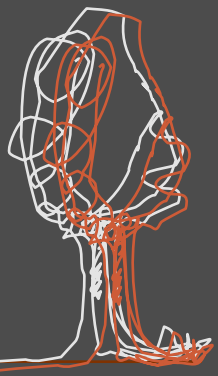
A partir du nuancier ..... 25

Nuancier applicable  
à toutes les constructions à usage d'habitation





Vision première du spectateur, la couleur, dans toutes ses dimensions et quel que soit le support investi, participe de l'environnement et entre pour une large part dans la composition et le caractère des paysages, ruraux comme urbains. Prodigieux outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace dont elle contribue indéniablement à la mise en valeur, la couleur agit comme un révélateur de l'architecture. Dès lors que se profile la volonté de construire ou réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.



## Perception de la couleur

Simplifiée dans sa lecture globale, et complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception.

Perçue de loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle devient un élément constitutif. C'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage.

A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture plus détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, pour une juste intégration des constructions dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentours apparaît alors indispensable.

## Couleur et lumière

La plupart des couleurs du paysage sont impermanentes, c'est-à-dire sans cesse modifiées sous l'effet des variations de la lumière, du renouvellement de la végétation au fil des saisons mais également de la patine du temps.

A la base de la vision des couleurs, la lumière joue un rôle capital dans leur apparence, les transformant selon les heures du jour et les saisons. De plus, l'orientation du soleil détermine des ombres portées qui ont une incidence importante dans l'animation rythmique de l'architecture, dont elle accentue ou modifie les lignes et les proportions.

## Effets de surfaces

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur doivent être pris en compte dans le choix de la valeur (luminosité) d'une tonalité.

Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres qui obscurcissent la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté d'une couleur. Il est donc souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon.

## Couleurs et contrastes

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitent autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement.. En revanche, dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait toujours par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec une ou plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage.

A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondera plus harmonieusement.

Dans la volonté de définition d'une palette communale pour l'architecture, adaptée le plus justement possible au paysage, ce sont les couleurs dites permanentes de l'environnement et des matériaux composant un édifice qui sont prises en considération.

Le point de départ est alors le minéral, élément, par rapport à la lumière ou la végétation, le plus stable dans le paysage sur le plan de la couleur et à la base des matériaux d'architecture.

# LES PALETTES DE COULEURS

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant. Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est grand de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité de ce paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou "tapageuses", une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement sur une charte de couleurs concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

C'est pourquoi, du fait de l'infinité de possibilités qu'offre la couleur, c'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et, par la suite, conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

La synthèse des informations recueillies in situ, permet de mettre au jour des orientations légitimées, des gammes réduites de teintes, souples, permutable permettant diversité et liberté d'expression. L'harmonie des couleurs choisies est un atout considérable mis à la disposition des habitants pour réaliser la meilleure cohérence visuelle d'une habitation avec le site.

Ces gammes colorées sont réparties sous forme de palettes répertoriant les éléments pertinents des constructions:

\* La **palette générale** concerne les dominantes chromatiques architecturales représentant la majeure partie de la construction. Elle est constituée par les teintes des surfaces les plus importantes :

- les toitures
- les façades

\* La **palette ponctuelle** est relative aux teintes des éléments secondaires ou de plus petite surface tels que :

- les ouvertures et menuiseries: portes, fenêtres, volets...
- le bardage et / ou les lambris de dessous de toit
- les éléments de décor



# LE CHOIX DES COULEURS

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte.

Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'accorder les couleurs dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans une harmonie plus contrastée.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- Prise en compte de l'environnement naturel
- Prise en compte des teintes des édifices voisins
- Choix de la couleur de toiture
- Choix de la couleur de façade
- Choix de la couleur des menuiseries
- Choix de la couleur du bardage et/ou des éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons, ferronneries...)





## I - PALETTE GÉNÉRALE

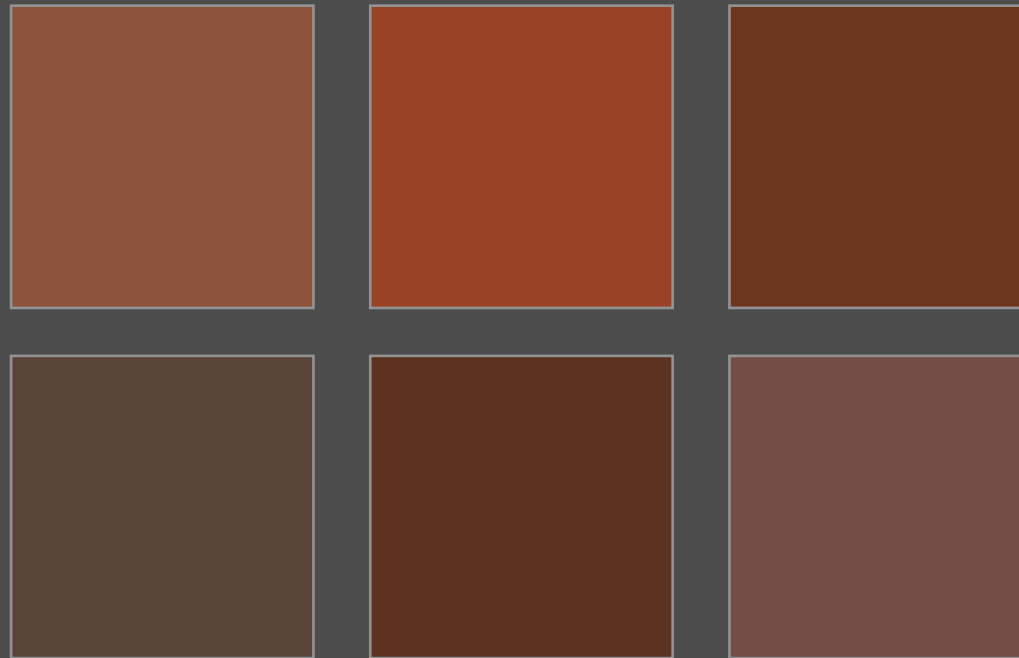
LA TOITURE : 6 couleurs

LA FAÇADE : 32 couleurs  
(8 familles de tonalités déclinées en clarté et en saturation)

## II - PALETTE PONCTUELLE

LES MENUISERIES : 26 couleurs

LES BARDAGES : 11 couleurs



Palette de 6 couleurs (teintes NCS)

Sur les palettes proposées, les couleurs ne sont données qu'à titre d'indication; pour les teintes exactes, se référer au nuancier NCS (natural color system)

REFERENCES DES TEINTES



T 01 : ..... **S 7010-Y70R**

T 02 : ..... **S 5030-Y70R**

T 03 : ..... **S 7020-Y70R**

T 04 : ..... **S 4050-Y70R**

T 05 : ..... **S 6020-Y90R**

T 06 : ..... **S 6030-Y70R**

REFERENCES NUANCIER NCS

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Dans la construction communale existante, la gamme des teintes traditionnelles à dominante d'ocre rouge relativement foncé, s'ouvre à des tons plus vifs (rouge, orangé...) affirmant la présence des nouvelles constructions dans le paysage, ainsi qu'à des gris bleus assez soutenus. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans le paysage tout en s'y intégrant dans la "discrétion".

C'est pourquoi, dans la recherche d'une intégration la plus harmonieuse possible à l'ensemble, il s'agit d'éviter les tons vifs ou trop clairs et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour,

Équilibrée entre tons chauds et tons froids, la palette des toitures se compose de 6 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons soutenus et rosés qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec la construction existante (dans la réalité, la teinte paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon).

Sur les palettes proposées, les couleurs ne sont données qu'à titre d'indication; pour les teintes exactes, se référer au nuancier NCS (NATURAL COLOR SYSTEM)

Dans une gamme de tonalités claires à moyennes à dominance chaude, les couleurs des façades se déclinent en majorité autour des jaunes, ocres, ocres roses, blancs cassés... de très peu à moyennement saturés et de gris colorés froids lumineux.

Pour la plupart, les façades sont associées, le plus souvent à des teintes foncées (bois) ou vives pour ce qui concerne les menuiseries.

Avec le temps et l'apparition de nouvelles constructions, les façades s'affirment dans des tonalités plus soutenues (jaune, rose, orangé...vert, bleu), générant, par l'arrivée de couleurs affirmées des contrastes parfois notables dans l'environnement bâti et le paysage existants.

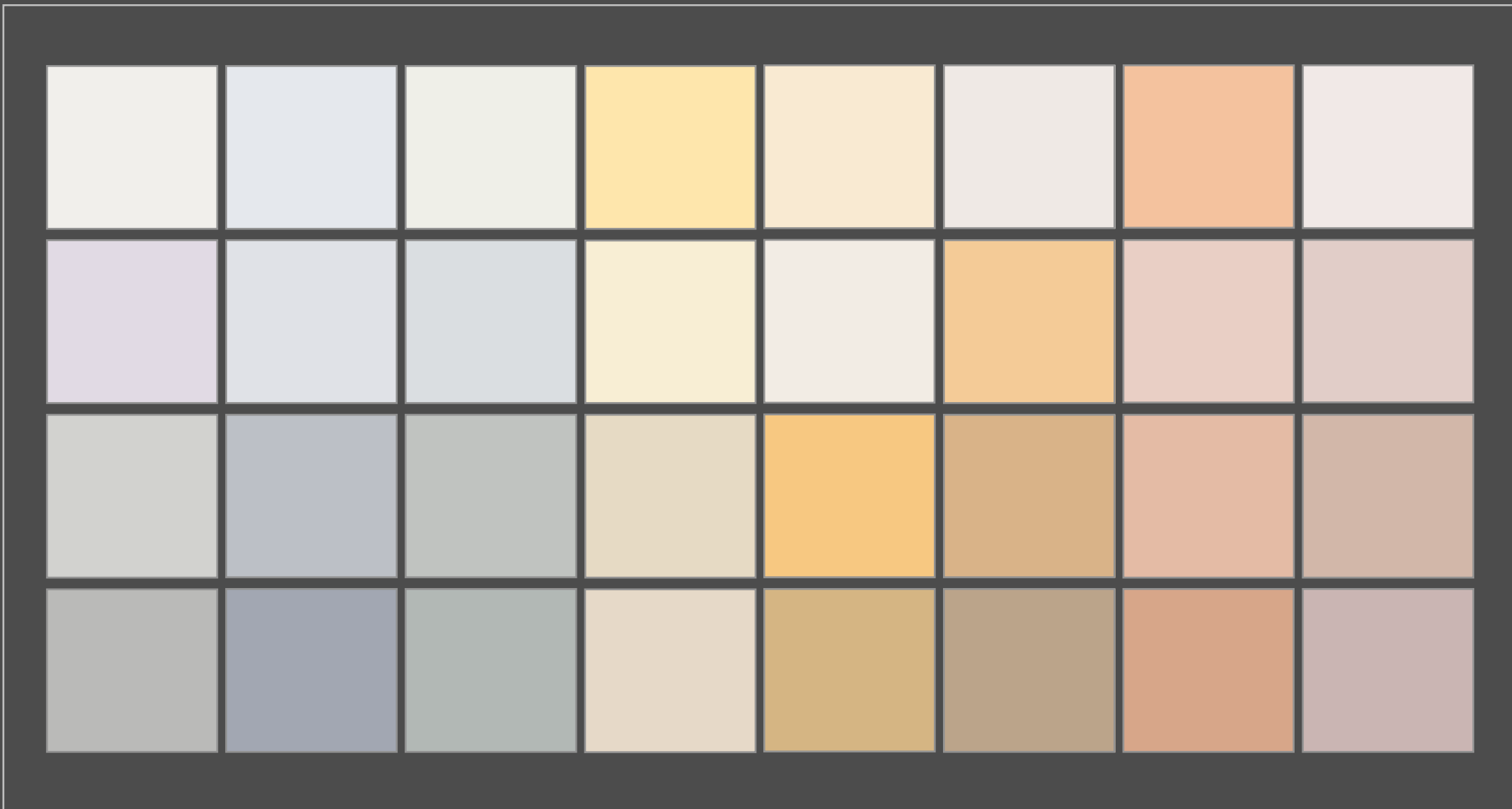


Aussi, du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est préférable, (au regard de l'emplacement de la construction), de limiter l'utilisation des couleurs très vives ou trop foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés, et relativement lumineux pour la façade.

Ainsi, pour son impact visuel fort, le blanc pur est à éviter au profit d'un blanc cassé ou d'un gris clair légèrement teinté, choisi au regard des habitations alentour et, dans la recherche d'une intégration harmonieuse à l'environnement existant. Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Composée de 9 familles de tonalités exprimées dans un dégradé suivant différents degrés de clarté et de saturation, la palette des façades présente une gamme de 36 couleurs, dont les tons lumineux présents dans le paysage et quelques teintes dérivées. Inspirés de l'existant et ravivés, les jaunes, orangés, roses et gris colorés froids constituent cette palette à dominante chaude.

Dans le respect de ses spécificités et de son caractère, la couleur doit contribuer à la valorisation du bâtiment tout en participant dans une logique d'accompagnement à sa juste intégration au cœur d'une commune, dont il importe de préserver l'identité.



Palette de 32 couleurs

Fa 04	Fa 08	Fa 12	Fa 16	Fa 20	Fa 24	Fa 28	Fa 32
Fa 03	Fa 07	Fa 11	Fa 15	Fa 19	Fa 23	Fa 27	Fa 31
Fa 02	Fa 06	Fa 10	Fa 14	Fa 18	Fa 22	Fa 26	Fa 30
Fa 01	Fa 05	Fa 09	Fa 13	Fa 17	Fa 21	Fa 25	Fa 29

REFERENCES  
DES TEINTES

Fa 01 : ..... S 2500-N  
 Fa 02 : ..... S 1500-N  
 Fa 03 : ..... S 0907-R50B  
 Fa 04 : ..... S 0500-N

Fa 05 : ..... S 3010-R70B  
 Fa 06 : ..... S 2005-R70B  
 Fa 07 : ..... S 0804-R70B  
 Fa 08 : ..... S 0603-R80B

Fa 09 : ..... S 2502-G  
 Fa 10 : ..... S 2002-G  
 Fa 11 : ..... S 1002-B  
 Fa 12 : ..... S 0502-G50Y

Fa 13 : ..... S 1005-Y40R  
 Fa 14 : ..... S 1005-Y20R  
 Fa 15 : ..... S 0505-Y20R  
 Fa 16 : ..... S 0520-Y10R

Fa 17 : ..... S 2020-Y20R  
 Fa 18 : ..... S 1030-Y20R  
 Fa 19 : ..... S 0502-Y50R  
 Fa 20 : ..... S 0505-Y30R

Fa 21 : ..... S 3010-Y30R  
 Fa 22 : ..... S 2020-Y30R  
 Fa 23 : ..... S 1020-Y30R  
 Fa 24 : ..... S 0603-Y80R

Fa 25 : ..... S 2020-Y50R  
 Fa 26 : ..... S 1515-Y60R  
 Fa 27 : ..... S 1010-Y80R  
 Fa 28 : ..... S 1020-Y50R

Fa 29 : ..... S 2010-R  
 Fa 30 : ..... S 2010-Y70R  
 Fa 31 : ..... S 1010-R  
 Fa 32 : ..... S 0502-R

Sur les palettes proposées,  
 les couleurs ne sont données  
 qu'à titre d'indication;  
 pour les teintes exactes, se  
 référer au nuancier NCS  
 (NATURAL COLOR SYSTEM)





Destinées aux éléments de l'architecture tels que les portes et volets et s'appliquant également aux huisseries, la palette s'inspire de la gamme riche de tonalités du bois, des teintes "historiques" propres aux constructions anciennes, dont les façades le plus souvent grisées, sont dynamisées par des tons francs (vert foncé, vert bleu, violette...) plus ou moins soutenus mais qui restent en harmonie avec l'histoire des constructions et le paysage naturel environnant; et également des teintes des nouvelles constructions

Composée de 26 tonalités, de valeur foncée à claire et de saturation relativement élevée, la palette se partage entre tons chauds (dérivés des teintes du bois) et tons froids, associés à quelques tons neutres (pour les matériaux de style PVC)

## Les Menuiseries

La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée sur le plan de l'intensité colorée : par exemple, volets bordeaux sur façade rosée) en ne faisant compter qu'une différence de valeur (plus clair ou plus foncé), soit pour produire un contraste doux (volets bordeaux sur façade jaune).

Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

En cas de réhabilitation, dans un souci de préservation du caractère patrimonial du bâtiment, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs.

Concernant les nouvelles constructions, si les volets sont en PVC par exemple, la teinte doit rester en harmonie avec le caractère de la construction et si le choix s'oriente vers des tons très clairs, le blanc pur, trop lumineux doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté, plus encore au cœur d'un paysage "naturel"

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées. Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 26 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

M 04	M 08	M 12	M 16	M 20	M 24	
M 03	M 07	M 11	M 15	M 19	M 23	
M 02	M 06	M 10	M 14	M 18	M 22	M 26
M 01	M 05	M 09	M 13	M 17	M 21	M 25

Sur les palettes proposées, les couleurs ne sont données qu'à titre indicatif; pour les teintes exactes, se référer au nuancier NCS (NATURAL COLOR SYSTEM)

M 01 : ..... S 7500-N  
 M 02 : ..... S 6500-N  
 M 03 : ..... S 4500-N  
 M 04 : ..... S 3000-N

M 09 : ..... S 7010-B30G  
 M 10 : ..... S 6020-B90G  
 M 11 : ..... S 4020-G  
 M 12 : ..... S 2010-B90G

M 17 : ..... S 8010-Y50R  
 M 18 : ..... S 6020-Y70R  
 M 19 : ..... S 6010-Y30R  
 M 20 : ..... S 3020-Y30R

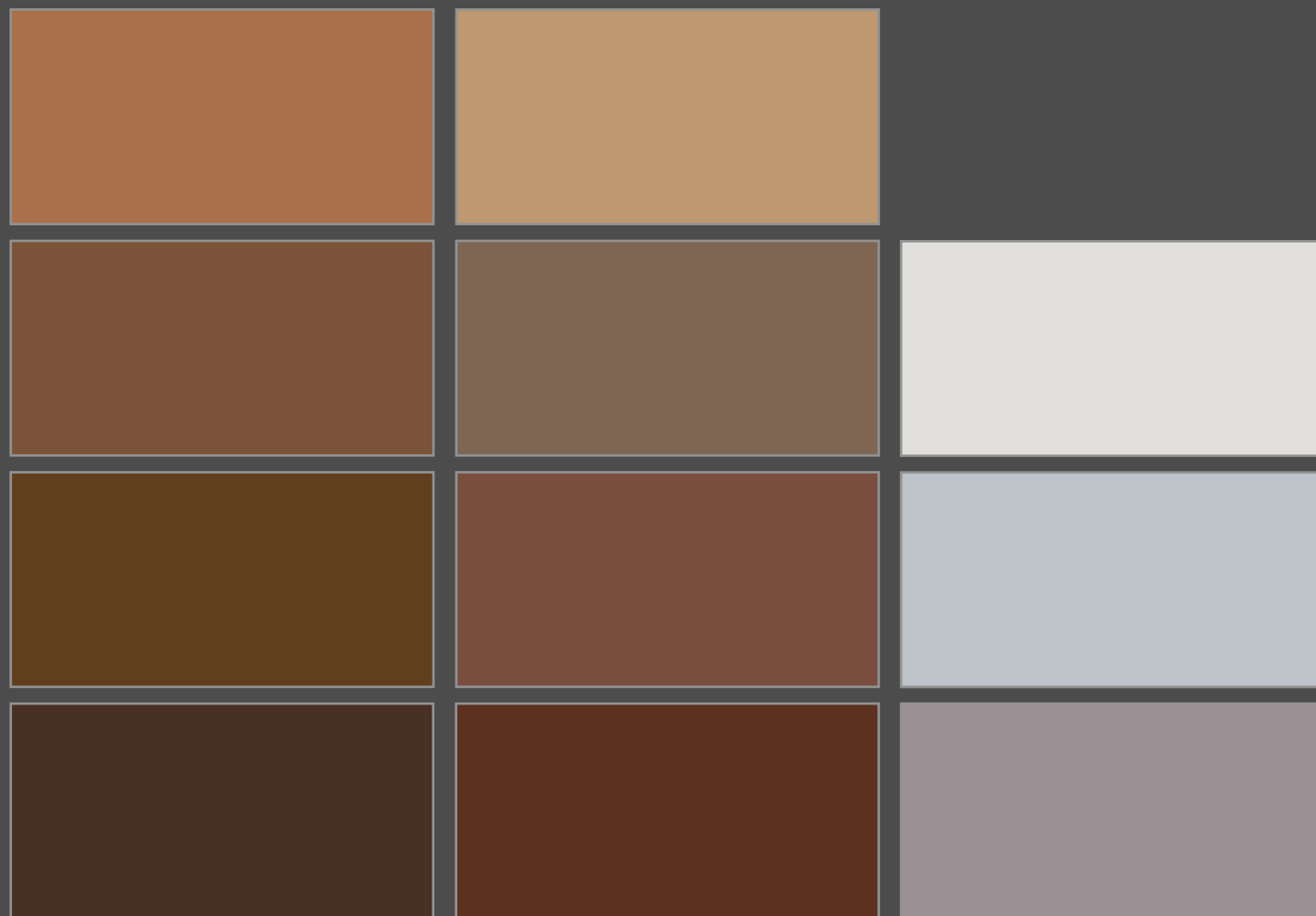
M 25 : ..... S 7005-R20B  
 M 26 : ..... S 2005-R80B

M 05 : ..... S 6020-B  
 M 06 : ..... S 5020-B10G  
 M 07 : ..... S 3020-R80B  
 M 08 : ..... S 0300-N

M 13 : ..... S 7020-Y30R  
 M 14 : ..... S 6020-Y20R  
 M 15 : ..... S 4050-Y50R  
 M 16 : ..... S 4030-Y40R

M 21 : ..... S 8010-R10B  
 M 22 : ..... S 7020-Y70R  
 M 23 : ..... S 4050-Y90R  
 M 24 : ..... S 2570-Y90R

Cette palette s'applique aux éléments relatifs aux ouvertures : portes, volets, huisseries ...



Palette de 11 couleurs

## REFERENCES DES TEINTES

<b>Ba 04</b>	<b>Ba 08</b>	
<b>Ba 03</b>	<b>Ba 07</b>	<b>Ba 11</b>
<b>Ba 02</b>	<b>Ba 06</b>	<b>Ba 10</b>
<b>Ba 01</b>	<b>Ba 05</b>	<b>Ba 09</b>

Ba 01 : ..... **S 8010-Y50R**  
 Ba 02 : ..... **S 7020-Y30R**  
 Ba 03 : ..... **S 6020-Y50R**  
 Ba 04 : ..... **S 4030-Y50R**

Ba 05 : ..... **S 7020-Y70R**  
 Ba 06 : ..... **S 6020-Y70R**  
 Ba 07 : ..... **S 6010-Y30R**  
 Ba 08 : ..... **S 3020-Y30R**

Ba 09 : ..... **S 4005-R20B**  
 Ba 10 : ..... **S 2005-R80B**  
 Ba 11 : ..... **S 1000-N**

REFERENCES NUANCIER NCS

### Le Bardage

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", l'habillage bois doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité). Toutefois, pour un matériau comme le PVC, il s'agit, pour préserver "l'image" de la construction, de privilégier les tons foncés, les teintes vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact dans le paysage.

La palette se compose de 11 tonalités, issues de la palette des menuiseries et reprend la gamme des tonalités du bois, de l'ocre beige au brun rouge, associées à des gris, moyen, teinté et très clair.

Cette palette s'applique :

- aux bardages des constructions béton,
- à l'habillage bois, total ou partiel, des maisons à ossature bois,
- ainsi qu'aux éléments bois de la construction comme les balcons ou les retours de toit.

Sur les palettes proposées, les couleurs ne sont données qu'à titre d'indication; pour les teintes exactes, se référer au nuancier NCS (NATURAL COLOR SYSTEM)

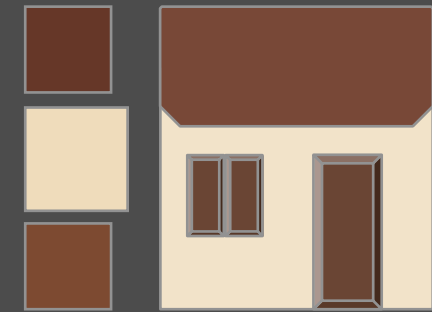
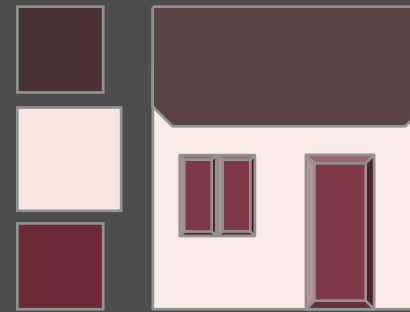
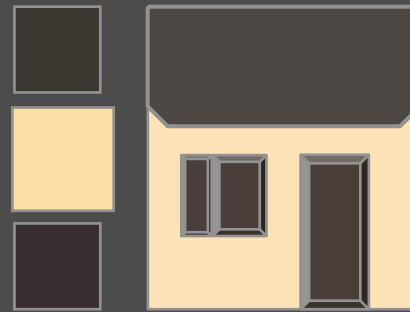
# EXEMPLES DE COLORATION

## COLORATION TON SUR TON ...

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

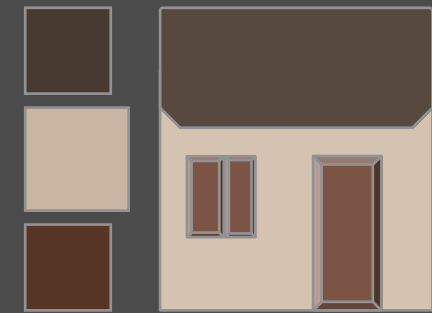
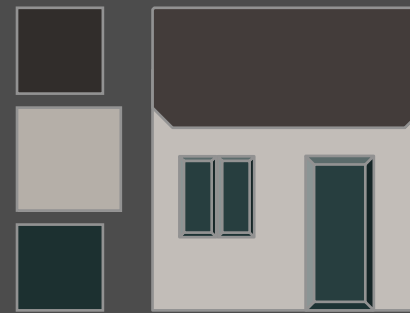
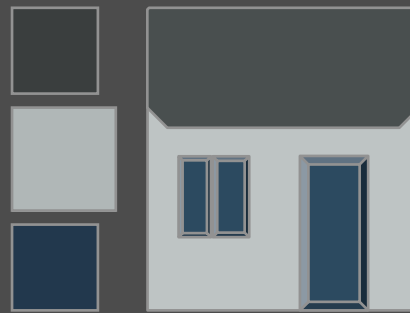
Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, marron et bleu, vert, ocre).

Une coloration en camaïeu atténué le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.



## LES CONSTRUCTIONS RÉCENTES

## LES CONSTRUCTIONS ANCIENNES





C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre .....

### LE MIMÉTISME

Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

### LA COMPLÉMENTARITÉ

La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).

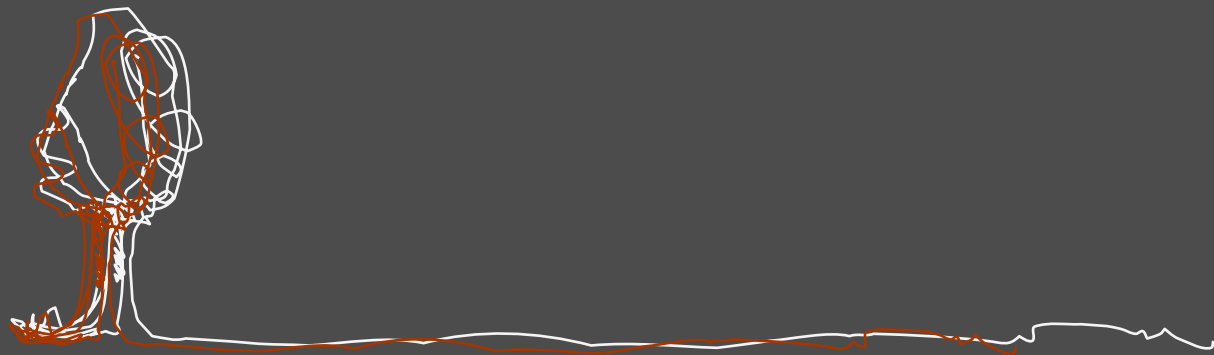
### LE JEU DE CONTRASTE

Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

### LA NEUTRALITÉ

Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre discrètement, générant confort visuel, calme et humilité à l'ensemble

Le style, le caractère, l'orientation et la situation, (donc la perception et l'impact) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



SOPHIE GARCIA  
COULEURS ET ESPACES DE VIE

**Tel: 06.23.90.02.75**

[sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr](mailto:sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr)

SIRET : 509 607 099 00025

17 avenue du Thlou 74000 ANNECY